

Catégorie Personnels ATOS collègues Administratifs A B C
rapport d'activité 2011-2014

Du Congrès de Melle en mai 2011 à celui d'Arras qui aura lieu en avril 2014, ont eu lieu de nombreuses réunions au niveau de notre organisation syndicale, des groupes de travail et des audiences à la DGER, sur la question des administratifs de l'Enseignement Agricole Public, (EAP) ainsi que le suivi d'affaires dites « individuelles » en nette augmentation chaque année.

Au congrès de Melle, ont été dénoncés :

- l'érosion des postes d'administratifs titulaires,
- le recours à des emplois précaires,
- l'augmentation de la charge de travail sans les reconnaissances statutaires et salariales,
- la méconnaissance des nouvelles responsabilités assurées par la catégorie C dans le cadre de la diminution des postes
- la décentralisation de certaines missions dévolues aux administratifs dans le seul but de justifier la diminution des postes
- la fusion des corps entraînant la perte d'identité des administratifs de l'enseignement agricole,
- le niveau de rémunération et du régime indemnitaire avec la mise en place de la PFR pour les B
- des grilles indiciaires qui ne permettent pas des évolutions de carrières régulières et rapides
- une politique « managériale » avec la mise en place du référent : IGAPS et sa multitude de pressions exercées sur les agents, au niveau des avancements ou au niveau de la mobilité.
- l'augmentation de la souffrance au travail des agents, et l'augmentation des cas de harcèlement

Toutes ces dénonciations ont conduit à la rédaction d'une motion spécifique « administratifs ». (Cf/bulletin congrès de Melle)

Affaires individuelles :

Suivi au long cours, conseils, échanges fréquents, rédaction de courriers concernant la situation de collègues en difficulté.

- harcèlement pour trois collègues
- mutations dites « dans l'intérêt du service » pour deux collègues
- appui des collègues en conflit avec leur hiérarchie avec rédaction de courriers à destination de l'Administration pour leur défense.

à la CAP

Les élu-e-s paritaires des administratifs catégorie A, B et C de nos deux organisations syndicales le snetap-fsu (syndiquant les personnels de l'enseignement) et le snuitam-fsu (syndiquant les personnels de la centrale et des services déconcentrés), siègent en CAP au titre de la FSU.

Ils poursuivent la dénonciation de la dégradation continue des statuts des administratifs, et assurent la défense de tous les agents syndiqués ou non, en matière de promotion, de mobilité, de formation, de détachement, d'intégration, de commissions de réforme, de recours, de procédure disciplinaire, de titularisation des agents travailleurs handicapés et de réduction d'ancienneté...

Ils veillent au respect des règles applicables à tous les agents.

Ils vérifient les calculs des assiettes de pourcentages de proposés à l'avancement.

De nombreuses réunions sont organisées afin d'harmoniser les pratiques de nos deux organisations syndicales, sur la définition de critères transparents, sur l'engagement de s'investir avant pendant et après la CAP, et enfin d'envoyer un compte-rendu immédiatement après la CAP.

Dans les actions :

La nécessité d'une lutte collective est rappelée régulièrement.

Des journées d'action ont été conduites, entre autres :

- 22/09/11 : Journée noire des administratifs. Envahissement des DRAAF.

4 régions seulement ont mis cette action en œuvre.

- 31/01/12 : Action nationale au Ministère de l'agriculture sur la déprécarisation et la situation des précaires.

- Février 2012 : Courrier au Secrétariat Général du Ministère de l'Agriculture, rappelant la position du Snetap-fsu sur le refus du principe de l'entretien professionnel, et dénoncer l'incohérence et la subjectivité des nouveaux formulaires relatifs à ces entretiens.

- 27/09/12 : Le ministère reçoit les représentants des personnels en inter-syndicale. Cette audience a permis de rappeler la priorité qui doit être consacrée à la catégorie C. La pression syndicale permettra d'aboutir au dé-contingentement du 8ème échelon. Nous continuons à réclamer la suppression du 1^{er} grade de la catégorie C – l'arrêt du recrutement échelle 3 – l'abandon du régime indemnitaire actuel – des plans de requalification de C en B – une réflexion sur les sujets des examens professionnels qui ne sont pas en adéquation avec les expériences professionnelles des agents.

- Décembre 2012 et janvier 2013: Travail sur la mise à jour du power point de formation Sur le budget des EPLEFPA

- Juin 2013 : participation à l'action nationale contre la fermeture du site de Lapalisse en Auvergne

- 07/11/13 : participation en commission vie syndicale du CSN à la préparation des mandats du Snetap-FSU pour les élections 2014, les droits syndicaux, la révision circulaire de 1999, avec Frédérique Chassagnette.

-19/02/14 : participation au groupe de travail au Snetap sur le harcèlement. Les personnels administratifs ont témoigné de nombreuses situations de souffrances au travail apparentées à du harcèlement.

Le Snetap-fsu réétudie les outils à mettre à disposition de ses adhérents en terme de prévention, de procédure de suivi, d'informations juridiques...

-12/03/14 : participation aux réunions du groupe Action. Dans le paysage, la grève du 18 mars 2014 et l'action spécifique enseignement agricole du 03 avril 2014. Établissement d'une fiche thématique reprenant les revendications des administratifs.

Groupes travail sur les dotations ATLS :

En 2011, les conséquences désastreuses de la RGPP sur les conditions de travail des personnels et la dotation ont conduit le Snetap à réclamer un plan d'urgence pour les personnels ATLS.

Le Snetap a effectué une enquête auprès d'un échantillon représentatif des différents établissements par taille et par implantation géographique, sur la réalité des dotations en personnels ATLS.

But : Obtenir un modèle de dotation d'objectif opposable au niveau régional.

De 2011 à 2014, huit groupes de travail ont eu lieu. Après des échanges sur les tâches effectuées par les administratifs, les temps de travail (sous évalués par l'administration à hauteur de 30%), les responsabilités prises par chaque catégorie, aujourd'hui, faute de finances, l'administration impose un modèle comptable rationalisant les moyens existants, et refuse d'étudier les besoins réels.

Déprécarisation :

- 19/12/13, 06/02/14 et 18/02/14 : participation aux groupes de travail sur les affectations des lauréat-e-s concours déprécarisation 2013. Le ministère propose :

* des affectations au plus près du domicile des agents ;

* la création à moyens constants, de Besoins Non Reconnus (BNR) pour pouvoir affecter en surnombre, les lauréat-e-s .

* de ne pas appliquer aux agents déprécarisé-e-s, la règle des 3 ans sur le poste pour obtenir une mobilité

* La prise en compte dans l'ancienneté, des années effectuées en qualité de contractuel-le- en cas de mobilité

Cette posture de l'administration affecte les moyens de l'enseignement, crée une impossibilité à assurer les remplacements et engendre une forte disparité entre les dotations d'établissement .

Journées d'étude :

- 7 et 8 décembre 2011 : « *De l'Agriculture à la Ruralité* » – « *Les enjeux de l'EAP* ».
Journées où les administratifs que nous représentons, y ont trouvé un véritable intérêt
- 3 et 4 avril 2012 : « *Evolutions des métiers de l'EAP* ». « *Quelle équipe éducative ?* »
L'objectif a été de connaître et définir nos métiers autour de la question de l'équipe éducative.
Elle a permis d'évoquer les questions de gouvernance, la place des CHSCT, le rôle éducatif des personnels ATLS, les outils, les publics, la formation continue...

La formation continue :

- Journées du SUP 22 et 23 novembre 2014 consacrées à la formation continue des personnels :
Elle a permis de mettre en évidence qu'en 2011 33 % des personnels de la catégorie B se sont formés et seulement 14 % de la catégorie C.

Cela s'explique par des besoins en formation pour les administratifs de catégorie B et C déterminés dans le cadre des entretiens professionnels, sans aucun suivi de propositions de formations.

- 14/05/13 : CTM FORMCO. Un bilan a été fait sur les formations RAEP dans le cadre de la loi de déprécarisation. L'administration ne semble pas connaître l'appartenance des administratifs de l'EAP à la communauté éducative... Les formations d'adaptation à l'emploi sont importantes mais nous revendiquons avec d'autres OS des formations sur l'épanouissement personnel. Il est important qu'au sein de nos établissements nous fassions remonter auprès du RLF (Responsable Local de Formation) nos besoins en formation qui doivent correspondre aux orientations nationales et régionales et au projet d'établissement.

Livret d'accueil des administratifs :

- Septembre 2013 : Ecriture et amendements au livret d'accueil des personnels administratifs.
- 10 et 17/10/2013 : première relecture et compléments au livret d'accueil des personnels administratifs.
- Novembre 2013 : dernière relecture du livret des administratifs.

Journée des administratifs à Paris : le 13 février 2014

Une trentaine de participants ont pu échanger sur leurs vécus professionnels.

Ils ont fait part entre autre de leurs difficultés dans leur investissement syndical en raison de pressions de l'administration, mais aussi de collègues obligés-e-s d'assurer leur remplacement.

Des informations ont été données par le Snetap-fsu et par le Snuitam-fsu sur les CAP, et sur l'action de la FSU au Ministère de l'agriculture pour la défense de l'égalité entre les agents.

Les témoignages sur les dégradations des conditions de travail ont conduit ce 13 février, les personnels à envahir la tenue du CHSCTM à Varennes, à 15H00. Les personnels se sont exprimés directement face à l'administration, ainsi contrainte à entendre les effets néfastes sur la santé des agents en lien avec une dotation en personnel administratif indigente.

Notre participation à des congrès régionaux nous a permis de rencontrer en direct les collègues, le congrès national à Arras du 9 au 12 avril 2014 nous permettra de poursuivre et d'approfondir nos échanges dans un contexte convivial.

Frédéric CHAUVET, Élu catégoriel administratifs A
Caroline BRUKHANOFF, Éluée catégorielle administratifs B et C
Corinne PHILIPPOT-BARRET, Éluée catégorielle administratifs B et C